



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation des infirmiers libéraux

Question écrite n° 16992

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la nécessaire revalorisation des actes des infirmiers libéraux. Les infirmiers libéraux sont des éléments essentiels de l'offre de soins en France et contribuent de façon déterminante au développement du maintien à domicile, notamment des aînés mais aussi des personnes en perte d'autonomie et de la prise en charge en ambulatoire. Ils exercent cette mission, physiquement et moralement exigeante, avec beaucoup d'abnégation alors que leurs conditions de travail sont notoirement difficiles. Cet engagement est aujourd'hui insuffisamment reconnu et valorisé, que ce soit au niveau des indemnités de déplacements, malgré une récente augmentation, ou des montants de rémunération des différents actes qu'ils réalisent qui stagnent malgré la forte inflation subie ces dernières années. Aussi, face au constat préoccupant d'une perte de vocations, elle souhaiterait qu'il puisse lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux légitimes revendications des infirmiers libéraux tant sur la revalorisation de leur profession que sur une meilleure prise en compte de la pénibilité.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16992

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2748

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)